COMMUNE DE VIRY
Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° DEL 2026-085

Le **22/09/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **16/09/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
MERLOT Cédric, Maire, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, NUNES Maud, BARBIER Claude, LASSALLE Déborah, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Loreleï.

Procurations : 07
POIRIER Patrice a donné pouvoir à BUIRON Christophe, BIGAND Martine a donné pouvoir à MICHALOT Sandrine, COUSIN Corinne a donné pouvoir à MERLOT Cédric, VILLARD Marie a donné pouvoir à BERNARD Pierre, SAUZE Myriam a donné pouvoir à LOFFEL Delphine, RODRIGUEZ Sandrine a donné pouvoir à LASSALLE Déborah, DERELI Elmas a donné pouvoir à FERNANDO Adeline.

Absents : 09
POIRIER Patrice, BIGAND Martine, DURAND Patrick, COUSIN Corinne, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, CHEVALIER Laurent, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas.

Secrétaire :
HERRERO Sabine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :
☒ Transmission à la préfecture le 06/10/2026
☒ Publication le 07/10/2026

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS - COMMUNE DE VIRY - Convention constitutive de groupements de commandes - « Marchés de services, prestations intellectuelles, maitrise d'œuvre, fournitures et travaux portant sur les voiries, les espaces publics et les réseaux humides de la CCG et de la commune de Viry » - Election des membres de la commission du groupement

M. le Maire rappelle à l'assemblée, qu'afin de faciliter la passation des marchés publics, concernant la commune et la Communauté de Communes du Genevois (CCG), elle a validé, par délibération n° DEL 2026_066 du 5 juin 2026, la convention de groupements de commandes relatifs à l'ensemble des marchés (de services, de prestations intellectuelles, de maitrise d'œuvre, de fournitures et de travaux) portant sur les voiries, les espaces publics et les réseaux humides de la CCG et de la commune de Viry, et ce, quel que soit leur montant.

La convention prévoit que, conformément à la réglementation, la commission du groupement est composée, d'un représentant, élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, il est désigné, selon les mêmes conditions, un membre suppléant. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

Pour mémoire, cette commission a pour missions :

- pour un marché, dont le montant est inférieur aux seuils européens, de proposer le ou les attributaires aux instances compétentes, pour attribuer le marché ;
- pour un marché, dont le montant est supérieur aux seuils européens, de choisir l'offre ou les offres économiquement la ou les plus avantageuse(s) et d'attribuer le marché.

Il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission, conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la commune de Viry est composée comme suit :

	Titulaires	Suppléants
1	BUIRON Christophe	POIRIER Patrice
2	COUSIN Corinne	SECRET Michel
3	GANDY Christophe	PERREARD Benoît
4	CHEVALIER Laurent	BARBIER Claude
5	DE VIRY François	BARTHASSAT Gary

Au sein de la CAO, se portent candidats, pour être membre titulaire de la commission du groupement de commandes, M. BUIRON Christophe et comme membre suppléant M. SECRET Michel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 2121-33,
Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,
Considérant que l'élection a lieu à scrutin secret, sauf si l'assemblée en décide autrement, à l'unanimité,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article unique :
Décide de ne pas procéder à l'élection des membres de la commission du groupement de commandes « Marchés de services, prestations intellectuelles, maitrise d'œuvre, fournitures et travaux portant sur les voiries, les espaces publics et les réseaux humides de la CCG et de la commune de Viry » à bulletins secrets, mais à mains levées.
A l'issue du scrutin, ont été désignés :

Titulaire		Suppléant
	BUIRON Christophe	SECRET Michel

Résultat du vote :

Pour : 27 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cédric MERLOT

Signé

La secrétaire,
Sabine HERRERO

Signé